



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 29/07/2022

**LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS POUR LA QUALITÉ ET
LA SÉCURITÉ DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
(ACM)**

dans les Hauts-de-France

Chaque année, **des centaines de milliers de jeunes des Hauts-de-France sont accueillis dans différentes structures d'accueils collectifs de mineurs (ACM) :**

- dans des accueils avec hébergement (séjours de vacances, courts, spécifiques et dans une famille) ;
- dans des accueils sans hébergement (accueils de loisirs et accueils de jeunes) ;
- ainsi que dans des accueils de scoutisme.

Ces accueils collectifs de mineurs sont autant d'opportunités pour les jeunes de s'enrichir sur le plan humain et relationnel. Ils contribuent à leur épanouissement personnel et à l'apprentissage de la vie collective.

Les « Colos apprenantes », un dispositif soutenu par l'État

Dans ce cadre, des « **Colos apprenantes** » proposées par les organisateurs de colonies de vacances (association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structure privée, comité d'entreprise) sont labellisées et soutenues financièrement par l'État. Elles ont comme spécificité d'offrir à la fois des activités ludiques et pédagogiques et des temps de renforcement des savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée scolaire prochaine.

Elles s'inscrivent dans l'opération « Vacances apprenantes » mise en place en 2020 durant la crise sanitaire Covid-19 – afin de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement – et qui a été reconduite en 2022.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



Pour en savoir plus sur les « Colos apprenantes », consultez le site :
<https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>

Les services de l'État engagés dans la protection des mineurs en vacances

Afin de s'assurer de la qualité des accueils collectifs de mineurs proposés dans la région, **plus de 400 contrôles seront réalisés en 2022**. Ceux-ci sont assurés par les agents des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) placés auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), avec l'appui des agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Les plans annuels départementaux de contrôles fixent des priorités, en s'appuyant sur des critères de repérage des risques (réception de plaintes ou de signalements, émergence de nouveaux organisateurs, importance des effectifs accueillis, ou encore direction ou animation confiée à des personnes en stage pratique).

Les visites permettent notamment de contrôler :

- La qualification des personnes encadrant les activités ;
- La conformité des conditions d'encadrement ;
- La sécurité physique des mineurs et l'état des équipements ;
- L'existence d'un projet éducatif et pédagogique de qualité ;
- Les conditions de sécurité des activités physiques et sportives mises en place, notamment celles considérées les plus à risque.

Ces contrôles d'accueils collectifs de mineurs sont également l'occasion de prévenir les phénomènes de radicalisation, en sensibilisant les dirigeants, responsables, éducateurs et intervenants sur les questions liées à ce phénomène et en s'assurant de la bonne connaissance du guide interministériel « *Acteurs du sport et de l'animation : mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation* ». Le guide est accessible sur :
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_-2.pdf

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

